

Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marcoux, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle des mariages sous la présidence de Monsieur Pierre VERDIER, maire de Marcoux.

Présents : Pierre VERDIER, Chantal ORIZET, Michel PONCHON, Marie Thérèse LESTRA, Dominique GIRAUD, Jonathan HEIM, Jérôme MAISSE, Josiane VIALLETON, Christophe VIBOUD.

Absents: Jean-Pierre LAFARGE, Hélène EPINAT, Nathalie MARCHAND

Pauline MEILLAND, secrétaire de mairie, a été invitée pour la présentation des budgets.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Michel Ponchon a été nommé secrétaire de séance.

* * * * *

A l'ordre du jour :

- 1- Budget Ombrière : Approbation du Compte de Gestion 2023.
Approbation du Compte Administratif 2023
Affectation des résultats 2023
Approbation du Budget 2024
- 2- Budget Général : Approbation du Compte de Gestion 2023
Approbation du Compte Administratif 2023
Affectation des résultats 2023
Approbation du Budget 2024
- 3 - Vote du taux des taxes d'imposition communales 2024
- 4 - Neutralisation des amortissement d'AC d'investissement
- 5 - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.
- 6 - Ancien bâtiment de la cure : rénovation ?
- 7 - Devenir de l'appartement libre dans l'ancienne cure
- 8 - Rénovation du local des jeunes : point sur les travaux
- 9 - Aménagement de la terrasse de la Loge aux Vignes
- 10 - Rideaux pour la salle d'évolution à l'école
- 11 - Questions diverses

* * * * *

20 h 30 : Ouverture de la séance.

Présence publique : aucune.

- 1) **Budget « Ombrière »** : le fonctionnement présente un résultat positif de 4 666,55 €, qui sera entièrement affecté à l'investissement, déficitaire lui de 7 067,16 € (480,83 € pour l'exercice). L'approbation des comptes et l'affectation des résultats sont votées à l'unanimité, tout comme le budget 2024 qui s'équilibre à 4 514 € en fonctionnement et 11 127,16 € en investissement.
- 2) **Budget Général** : L'investissement s'est soldé pour 2023 par un déficit de 295 190,27 €, soit 150 045,16 € en cumul. De ce fait, comme le fonctionnement est excédentaire, lui, de 633 034,99 € (dont 172 728,28 € pour le seul exercice 2023), ce résultat est affecté pour 300 045,16 € à l'investissement et pour 332 989,83 € au report à nouveau d'exploitation. L'approbation des comptes et l'affectation des résultats sont votées à l'unanimité.
Budget prévisionnel : Après examen en détails, le budget primitif pour 2024 s'équilibrera à 703 144,24 € en investissement et à 807 527,10 € en fonctionnement.
Le budget est lui aussi voté à l'unanimité.
- 3) **Taux des taxes foncières pour 2024** : après une augmentation de la base d'imposition de 7,1 % l'an dernier, l'Etat lui applique une nouvelle hausse, de 3,9 % celle-ci, en 2024. Pour la deuxième année consécutive, le conseil décide donc de ne pas augmenter les taux de notre part de taxe foncière qui restent donc fixés à 26,90 % pour le foncier bâti, 40,16 % pour le foncier non bâti et 4,80% pour les résidences secondaires.

- 4) **Neutralisation des amortissements d'AC d'investissement** : suite au transfert de certaines de nos charges d'investissement à Loire-Forez, la compensation correspondante attribuée peut être comptabilisée en section investissement et amortie sur un an. La délibération, nécessaire pour entériner ce jeu d'écritures, conduit à une acceptation de cette proposition à l'unanimité.
- 5) **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** : au regard de l'inflation constatée ces derniers temps, l'Etat invite les collectivités territoriales à accorder une prime exceptionnelle à leurs salariés dont la prise de fonction est antérieure au 1^{er} janvier 2023. Elle sera calculée sur une base de 800 € maximum pour un temps plein, cette prime restant à la discrétion de chaque employeur. Après débat, le conseil décide de l'octroi de cette prime sur une base de 600 €.
- 6) **Bâtiment de l'ancienne cure** : ce bâtiment, propriété de la commune et destiné à la location, nécessite pour cela certaines mises aux normes, en matière d'isolation notamment. Mais avant toute action en ce sens, il convient d'établir un diagnostic de sa structure générale, et en prolongement d'envisager le rafraîchissement des appartements concernés. La question se pose de l'opportunité de ce projet alors qu'il reste deux ans de mandat à l'actuelle équipe municipale. A l'issue des discussions, le conseil se déclare favorable, dans un premier temps, au lancement de consultations.
- 7) **Devenir de l'appartement libre de l'ancienne cure** : l'un des trois appartements dont il est question vient justement, et malencontreusement, de se libérer, suite au décès de sa dernière locataire. Avant de le proposer à la location, et pour cela de procéder aux réparations nécessaires, se pose la question d'un changement éventuel de destination, à savoir le transfert de la bibliothèque. Considérant les travaux dont le local actuel de la bibliothèque vient de faire l'objet, la possibilité d'utiliser la salle du conseil pour des animations occasionnelles, et le manque à gagner que cela entraînerait pour la commune, le conseil rejette cette proposition.
- 8) **Rénovation du local des jeunes** : les fermetures et huisseries sont maintenant posées. L'isolation extérieure est en cours. Les jeunes seront consultés pour la décoration intérieure.
- 9) **La Loge aux Vignes** : à la demande de l'exploitant, il est envisagé un agrandissement de la terrasse du restaurant et la pose d'une barrière en bordure de rue et de la terrasse elle-même. Les devis établis pour ce faire s'élèvent à 3 000 € TTC environ et reçoivent l'aval du conseil.
- 10) **Salle d'évolution de l'école** : les rideaux occultants en place sont devenus pratiquement hors d'usage. Deux options ont été envisagées : les remplacer soit par de nouveaux rideaux, soit par des volets roulants extérieurs. Le conseil retient la deuxième pour un coût de 1 500 € environ.
- 11) **Questions diverses** :
 - **Cantine** : suite à quelques réclamations, une enquête de satisfaction a été organisée auprès des familles concernées. La quasi-totalité (38) y ont répondu et ont reçu communication des résultats, largement positifs.
 - **Bois de Goutelas** : la commune est propriétaire d'un bois de 2,5 ha à proximité de Goutelas. Comme de juste, celui-ci demande périodiquement de l'entretien et une visite a été organisée visant à l'éclaircir par des coupes appropriées. Celles-ci, qui se dérouleront à l'automne, devraient rapporter de 5 000 à 8 000 € à la commune.
 - **Elections Européennes** : elles se dérouleront le dimanche 9 juin prochain. Les permanences pour le bureau de vote ont été arrêtées et vont être communiquées aux conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures 00

Le Maire
Pierre VERDIER

Le Secrétaire
Michel PONCHON